District Saône et Loire de Football

Siège social :
234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY
Tél. : 03.73.55.03.35

COMMISSION DES COMPETITIONS

PV électronique N°16 du 05/11/2026

Présents : M. EUVRARD, MATHEY, THIBERT
Les PV de la commission des compétitions seront consultables sur le site du district et sur foot club.

COURRIERS CLUBS

Courrier de ST SERNIN, du 03/11/2026
Demande d'utilisation du nouveau terrain synthétique en Seniors D1
La Ligue ayant précisée qu'aucun problème de sécurité n'a été constaté lors de l'examen des dossiers
La Commission propose d'autoriser, **à titre exceptionnel et jusqu'au 31 décembre 2026 inclus**, la tenue des rencontres à domicile de l'équipe Seniors D1 et D2 de Saint-Sernin sur le nouveau terrain synthétique.

Cette autorisation est subordonnée à la sécurisation du cheminement entre les vestiaires et le terrain synthétique.

Le club devra s'assurer que cette condition est remplie avant la première rencontre disputée sur cette installation et pendant toute la durée de l'autorisation.

CHAMPIONNATS SENIORS

Match N°56246856 GERGY VERJUX 1 – ST SERNIN 3 D2B du 08/11/2026
Suite à l'arrêté municipal de GERGY VERJUX, La commission valide l'inversion de la rencontre sur le terrain synthétique de ST SERNIN à 12h.

Match N° 56239667 ST SERNIN 2 – TMF 2 D1A du 08/11/2026
Suite à l'arrêté municipal du terrain d'honneur, la commission programme la rencontre sur le terrain synthétique de ST SERNIN à 14h30.

Match N°56239433 LA CLAYETTE 1 – VARENNES LE GRAND 1 D1A du 08/11/2026
Suite à l'arrêté municipal LA CLAYETTE, la commission valide l'inversion de la rencontre sur le terrain de VARENNES LE GRAND à 14h30.
En conséquence le match 79160557 VARENNES LE GRAND 3 – FLAMBOYANTS 2 D4C est avancé à 12h.

CHAMPIONNATS FEMININS

CHAMPIONNATS FEMININES à 8 :

D1 : Ent ESBS / Varenne St Yan / Ent Marly Neuvy / Autun / Varennes le Grand / Lessard en B / Moroges

D2 : Lux / Charolles / HLS 2 / USBG / Sanvignes / Ent Bourbon.Rigny

D3 : Cuiseaux Varennes / Sennecey le Grand / St Martin en Bresse / Montceaux Etoile / Digoin Fca / USRF

Le Président
EUVRARD J.

Le Secrétaire
MATHEY J-P

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football